

Nos références : BTA0095141
Objet : Votre demande de contratLyon, le 8 avril 2010
Madame, Monsieur,**LE PARC ENERGY**
1363 QUAI MARCEL DASSAULT
92210 SAINT CLOUD

Vous avez formulé le 26/11/2009 une demande de contrat dans le cadre du dispositif d'obligation d'achat instauré par les pouvoirs publics. Cette demande ouvre droit à l'obligation d'achat photovoltaïque sous le numéro BTA0095141 (ce numéro est à conserver) pour une installation sise Le Parc 49490 NOYANT d'une puissance totale de 247.59 kWc et dont le titulaire est LE PARC ENERGY.

L'obligation d'achat de l'énergie produite par les filières dont l'Etat a choisi d'encourager le développement constitue une des missions de service public confiées à EDF. Elle s'inscrit, à ce titre, dans un cadre législatif et réglementaire strictement défini auquel EDF ne peut déroger.

Depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté tarifaire du 12 janvier 2010, les tarifs de l'ancien arrêté du 10 juillet 2006 ne s'appliquent plus aux nouveaux contrats photovoltaïques.

Cependant, compte tenu des dispositions transitoires introduites par l'arrêté du 16 mars 2010 et des éléments en notre possession concernant votre projet, votre installation est susceptible de bénéficier des conditions d'achat telles qu'elles résultaient des dispositions de l'arrêté du 10 juillet 2006 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000.

Dans la notice jointe, nous expliquons les conditions et les démarches à entreprendre pour pouvoir bénéficier de cette dérogation. Nous attirons votre attention sur le fait que toute modification de votre projet (puissance, caractéristiques, etc...) avant sa mise en service nécessite de formuler une nouvelle demande qui annulera la précédente. Vous ne pourrez alors plus bénéficier des mesures dérogatoires.

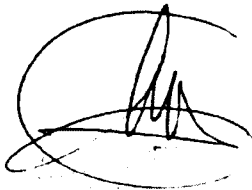
Si votre projet ne bénéficie d'aucun des cas dérogatoires présentés dans la notice vous pouvez bénéficier des conditions d'achat de l'arrêté du 12 janvier 2010. Dans ce cas, vous devez vous connecter sur www.edf-oasolaire.fr à compter du 23 avril pour imprimer votre formulaire de demande de transfert. Nous vous demandons de nous le retourner impérativement signé. Ce transfert est définitif.

Enfin nous attirons votre attention sur le fait que, si le cadre législatif ou réglementaire de l'obligation d'achat venait à évoluer, les termes du présent courrier pourraient être remis en question.

Veillez, agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Marc DUBIEF

Chef d'Agence Obligation d'Achat Solaire



Pièces jointes : notice, 2 attestations